

TOUS EN GREVE LE 19 OCTOBRE Contre la loi travail XXL, l'emploi et les salaires !

Préavis couvrant la période du 18 octobre 19h00 au 20 octobre 08h00

LISTE DES ÉLUS CGT

Titulaires	Suppléants
<i>Fabrice DESPLANCHES</i> 0678536359	<i>Mathieu BERTRAM</i> 0668656142
<i>Luc LEGRON</i> 0616421615	<i>Jean Philippe LEBLANC</i> 0643079680
<i>Guillaume PEAN</i> 0652413829	<i>Christophe CHALUMEAU</i> 0687076904
<i>Pascal BINARD</i> 0612965535	<i>Xavier LECLERRE</i> 0680255711
<i>Éric CLAUZET</i> 0642926811	<i>Julien SAVREUX</i> 0631759648
<i>Didier FOURNEAU</i> 0616703239	<i>Benoit AMEYOUD</i> 0664291374
<i>Frédéric PAVE</i> 0778804688	<i>Jean Marc Weill</i> 0609178570
<i>Jérôme DUMAS</i> 0650579851	

CONTACTS CGT : 40 allée de Bercy 75012 Paris Tél 01 43 46 83 50

Em@il : cgt.equipement.infrapole.pse@gmail.com

Site : cheminotscgtparislyon.fr



Infrapôle PSE



COMPTES RENDUS DP

DU 05 Octobre 2017

La réforme des retraites des cheminots est en ligne de mire de l'Élysée. Selon le magazine interne de la SNCF, Les Infos Le Mag, cité par Le Monde, Le président de la république Emmanuel Macron a lors d'un dialogue avec des cheminots en juillet, précisé les modalités et le calendrier de la réforme de la retraite qu'il entend mettre en place dès 2018 à la SNCF.

Le nouveau gouvernement, complètement acquis aux thèses libérales et régressives du MEDEF, tente d'accélérer ses réformes en adoptant la stratégie du passage en force. C'est le cas concernant son projet de casse du Code du travail. La même stratégie est adoptée sur l'avenir du ferroviaire où un projet de loi pour l'ouverture à la concurrence du transport de voyageurs est en préparation. Dans cet environnement libéral décomplexé, la direction du GPF poursuit sa trajectoire d'affaiblissement du service public SNCF, tout en rognant sur les droits des cheminots. Loin de se résigner, propositions à l'appui, la CGT continuera à appeler l'ensemble des salariés à s'engager dans l'action comme ils l'ont fait le 12 et le 21 septembre dernier contre la loi travail XXL qui prévoit par exemple : l'affaiblissement des IRP, suppression des CE et DP ainsi que les CHS -CT, remplacer par un seul IRP. Sans oublier, le 28 septembre la manifestation des retraités.

Au-delà du droit du travail, de nombreuses mesures antisociales ont été annoncées. La baisse des APL, qui touchera principalement les plus défavorisés et la jeunesse ; l'enfumage de la hausse du pouvoir d'achat par la baisse des cotisations sociales (c'est la remise en cause du salaire socialisé, des principes de solidarité et d'universalité de notre système de protection sociale) ; la hausse de la CSG dont l'impact sera violent chez les cheminots actifs et retraités.

Les sujets liés à l'avenir de l'entreprise, le projet de loi sur l'ouverture à la concurrence dans le transport de voyageurs, le manque d'emplois, le contenu des métiers, le gel des salaires, la détérioration des conditions de travail sont les gros sujets qui touchent les cheminots.

Régulièrement, avant chaque élaboration du budget de l'Etat, la cour des comptes stigmatise les cheminots, notamment à travers les facilités de circulation.

La direction de la SNCF, soucieuse de donner des gages au gouvernement, voudrait aujourd'hui imposer la suppression des facilités de circulation aux ascendants (parents/ grands parents, etc.) contre la généralisation des droits « enfants » pour les familles recomposées.

EMBAUCHES ET MOUVEMENTS DU PERSONNEL :

Sortons les calculettes !!!

Pour la direction de l'Infrapole PSE le nombre d'agents ne cesse d'augmenter depuis 5 ans.

CREDIT		DEBIT	
Recrutement effectué	32	Départ retraites	34
Recrutement en cours	28	Agents non conservés	5
Recrutement restant à effectuer	8	Démissions	12
		CPA	11
Recrutement prévu pour 2017	68	Départ à la date de la DP	62
Mutation à l'arrivée	9	Mutation au départ	15
Total Arrivée	77	Total au Départ	77
Le compte embauche de l'Infrapole PSE est créditeur de 0 agent			

Si comme la direction le prêtant tous les recrutements seront effectués avant la fin de l'année, nous devrions atteindre 0 agents supplémentaires cette année 2017. Espérons qu'il n'y ai pas d'autres démissions avant la fin de cette année. C'est aussi peut-être pour cela que la direction reporte le COMPIL mutation à janvier 2018, afin de ne pas finir en négatif en terme d'effectif.

La CGT réaffirme que la maintenance des installations, les moyens humains et matériels pour traiter les incidents survenant sur le Réseau, ainsi que la capacité à penser, et développer de nouvelles installations sont la richesse des femmes et des hommes de notre entreprise et un gage de son efficacité.

Cela passe par le maintien des compétences des cheminot-e-s et de leur connaissance du ferroviaire, l'embauche de personnels au statut, et la formation aux métiers de la maintenance et de dépannage des infrastructures.



INFO : la prochaine NAC (Notation D'aptitude Complémentaire) se déroulera le 1er Décembre 2017. Les réclamations sont à envoyer avant le 24 Novembre.

Le directeur de l'Infrapole PSE dit NON !!!!

Notre DET ne cessant de nous répéter que les salaires sont négociés au niveau national, la délégation CGT a demandé une réévaluation de la prime de travail car celle-ci est négociée, comme le prévoit l'Art. 25.3 du RH0131 au niveau de l'établissement : « La prime de travail d'un agent qui a effectué son travail de façon particulièrement satisfaisante peut être majorée de 20% au maximum sur décision du directeur d'établissement, ou assimilé en ce qui concerne les directions régionales ou la direction de l'entreprise ».

Le DET nous confirme bien que le travail des cheminots (es) de l'infrapôle PSE est satisfaisant. D'ailleurs, après le passage de l'ASNO, il s'avère que nous sommes le meilleur Infrapôle de France ! Le résultat est donc pire ailleurs. Cependant le DET estime qu'il n'est pas question d'augmenter la prime travail.

Il y a de l'argent pour inviter tous les directeurs à Rotterdam et l'on voit dans les médias que la ministre de La Défense était payée 52000€/mois quand elle était à la SNCF. Mais bizarrement, il n'y en a pas pour augmenter le salaire des cheminots !

Etant rassuré par le DET que nous étions « formidables », la délégation CGT a immédiatement demandé à être reçu en DCI afin que les belles paroles se transforment en acte concret pour les cheminot(e)s de l'Infrapôle PSE

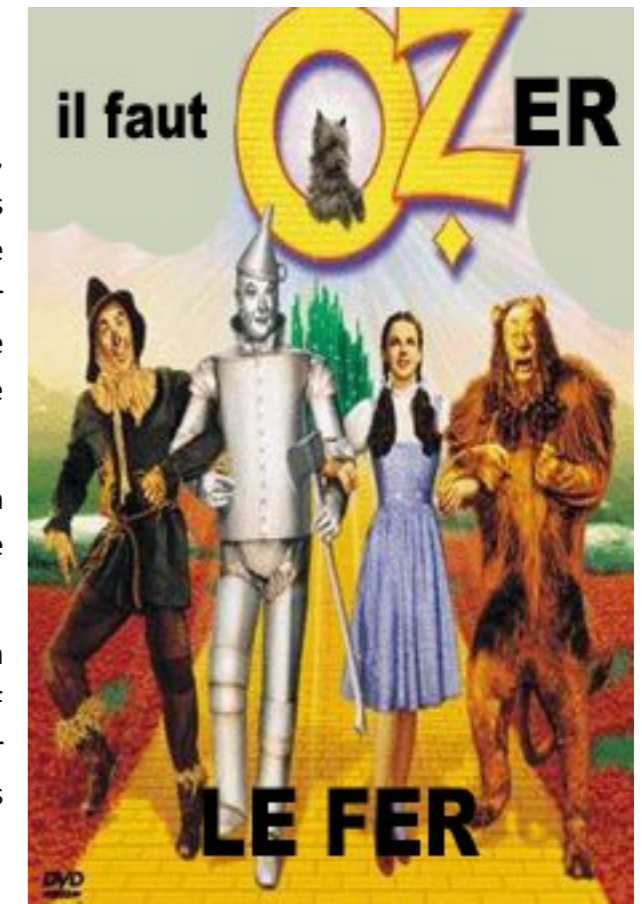
Le DET sort l'entreprise privée de son chapeau magique :

Tous les moyens sont donnés aux entreprises privées, alors que dans le même temps, la SNCF est dans l'obligation d'établir un socle commun technique de sécurité pour l'ensemble des entreprises et libérer ainsi ces dernières pour dégager des moyens de production sur le compte de notre entreprise de service public.

La sous-traitance est désormais développée à un niveau industriel et a un impact sur nos collectifs de travail en termes d'effectif.

Pour la CGT, lors de la grève du 21 septembre, La direction a camouflé le remplacement d'agents SNCF grévistes par des salariés d'entreprises extérieures sur un chantier voie pourtant prévu d'être fait par des agents SNCF.

Pour La CGT ces pratiques sont intolérables !!!



RAPPEL !!!

Nous invitons les agents ayant des soucis avec leurs nouveaux compteurs RN de faire remonter l'information à leur DPX.